

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## ORGANISATION

Colloque organisé par l'AFITE (Association Française des Ingénieurs et Techniciens de l'Environnement) avec le concours du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) et de l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI).

## HORAIRE ET ACCÈS

Mercredi 16 juin 2010

Accueil des participants à partir de 8h30

Lieu du colloque :

Goethe Institut - Paris

17, avenue d'Iéna - 75016 Paris

Accès :

-  Charles de Gaulle-Etoile
-  Charles de Gaulle-Etoile  
Iéna, Trocadéro  
Boissière
-  Charles de Gaulle Etoile, Boissière



© Goethe Institut-Philippe Ledlich



## INSCRIPTIONS : RENSEIGNEMENTS, FORMALITÉS

Contact : Celine MATINDA - AFITE - 22 rue de Dunkerque - 75010 Paris

Tél. : 01 40 23 04 50 - Fax : 01 40 23 05 39 - email : [cmatinda@afite.org](mailto:cmatinda@afite.org)

Site internet : <http://www.afite.org>

## DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 11 juin 2010

Les droits d'inscription sont fixés à 300 Euros TTC (dont TVA 19,60 %).

Les membres AFITE bénéficient du tarif préférentiel de 250 Euros TTC (dont TVA 19,60 %).

Outre le libre accès à la salle de conférence, ces prix comprennent la pause, le déjeuner et les documents de séance.

Les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée. Elles ne sont considérées comme définitives qu'une fois le règlement effectué. Les administrations qui ne peuvent adresser leur règlement avec leur inscription doivent obligatoirement joindre une commande dûment remplie et signée par l'autorité compétente.

Tout participant régulièrement inscrit recevra une confirmation qu'il devra présenter à l'accueil du colloque.

## ANNULATION D'INSCRIPTION

Aucun remboursement ne pourra intervenir après le 11 juin 2010. Au-delà de cette date l'intégralité des droits d'inscription reste exigible ; en contrepartie seront adressés les textes remis par les orateurs.

Il est possible de se faire remplacer en nous communiquant par écrit les noms et coordonnées du remplaçant.

# Enregistrement des installations classées

## Quels atouts et conséquences de ce nouveau régime simplifié ?

Colloque du  
mercredi  
16 juin  
2010



**afite**

Le réseau d'experts pour l'environnement



ASSEMBLÉE DES CHAMBRES FRANÇAISES  
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Lieu du colloque  
Goethe Institut  
17, avenue d'Iéna  
75016 Paris

Un nouveau régime administratif de votre installation industrielle : l'enregistrement, vient d'entrer en vigueur. C'est un régime d'autorisation simplifiée intermédiaire entre les régimes d'autorisation et de déclaration qui constitue une modification majeure de la législation des installations classées. Êtes-vous concernés ? Que devez-vous faire ?  
Bénéficiez de droit d'antériorité ?

Soumises à des délais d'instruction réduits, les demandes d'enregistrement concernent des installations ne présentant pas de risques particuliers, implantées en dehors de zones sensibles et pouvant relever de prescriptions standardisées.

Les arrêtés sectoriels qui définissent ces prescriptions générales sont parus ou vont paraître. Elles concernent en premier lieu les entrepôts de produits non dangereux et frigorifiques, les stations services mais à l'échéance d'un ou deux ans d'autres activités seront concernées (ateliers de mécanique, plasturgie, blanchisserie,...) ; à terme ce sont plus de 10 000 installations actuellement soumises à autorisation qui vont évoluer vers le nouveau régime.

L'AFITE vous propose cette journée d'information pour vous permettre de faire le point sur les conséquences de cette simplification, mieux cerner les difficultés d'application et les modalités d'accompagnement des entreprises et partager les premiers retours d'expériences.

# Enregistrement des installations classées

Colloque du  
mercredi 16 juin 2010

Quels atouts et conséquences de ce nouveau régime simplifié ?

Goethe Institut - 17 av. d'Iéna - 75016 Paris

Matinée sous la Présidence de **Jérôme Goellner**

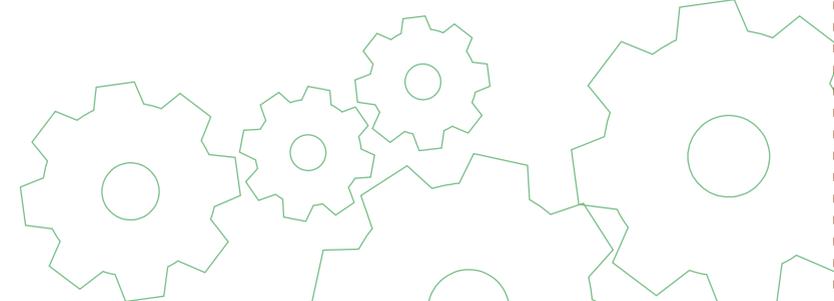
Chef du service des risques technologiques au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM)

Après-midi sous la Présidence de **Philippe Laffite**

Vice-Président de l'AFITE, Superviseur Environnement à l'Apave Parisienne

- 9H00 Ouverture par le Président de l'AFITE, **Alain Rousse**
- 9H15 Introduction sur les grands principes du régime d'enregistrement, par **Henri Kaltembacher** de la sous-direction des risques chroniques et du pilotage au MEEDDM
- 10H30 Attentes des entreprises, **Caroline Ceccaldi** de l'Association des métiers de la Logistique immobilière (AFILOG)
- 11H00 Débat avec la salle
- 11H15 Pause
- 11H30 "Quel accompagnement pour les entreprises ?"  
Table ronde avec **Patrice Arnoux** de l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI), **Philippe Laffite** de l'Apave Parisienne, **Christophe Riboulet** de la DREAL Auvergne
- 12H30 Déjeuner

- 14H00 Retours d'expériences : **Thierry Murat** de SAFEGE
- 14H30 Aspects juridiques - difficultés, pièges à éviter, comment prévenir les risques de contentieux, Maître **Steve Hercé** du Cabinet Boivin et Associés
- 15H00 Débat avec la salle
- 15H15 "Synthèse de la journée"  
Table ronde avec **Jérôme Goellner** Chef du service des risques technologiques au MEEDDM, **Pascale Kromarek** Présidente de la Commission Réglementation de l'AFITE, **Raymond Léost** de France Nature Environnement
- 16H15 Débat avec la salle
- 16H30 Clôture par **Laurent Michel** Directeur Général de la prévention des risques au MEEDDM



# BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner, avant le 11 juin 2010,  
accompagné du règlement correspondant, à  
AFITE - 22 rue de Dunkerque - 75010 Paris  
Tél. 01 40 23 04 50 - Fax 01 40 23 05 39

Enregistrement  
des installations  
classées  
Colloque du  
16 juin 2010

Madame  Monsieur

NOM .....

Prénom .....

Fonction / Service .....

Organisme .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville (Pays) .....

Téléphone ..... Télécopie .....

E-mail .....

**S'inscrit** au Colloque du mercredi 16 juin 2010 "Enregistrement des installations classées" et  
verse le montant de son inscription, soit :

## Frais d'inscription :

- Plein tarif : 300 Euros (dont TVA 19,60 %)  
 Tarif membre AFITE : 250 Euros (dont TVA 19,60 %)

## Je règle :

- par chèque bancaire (à l'ordre de l'AFITE)  
 par bon de commande administratif  
 par virement bancaire

Titulaire du compte : AFITE - IBAN : FR 76 3000 40081 10000898285780  
code banque : 30004 - code guichet : 00811 - Compte n° 00008982857 - Clé RIB : 80  
SIRET : 330 754 110 00048 - TVA : FR 66 330 754 110

NB : merci de rappeler notre référence ainsi que les nom et prénom du bénéficiaire au verso du  
chèque ou sur l'ordre de virement.

**Annulation** : se conformer aux informations générales.

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation telles qu'elles figurent dans  
le programme.

**DATE :**

**SIGNATURE :**